

## Comité Technique SGAMI EST

Le vendredi 15 décembre 2017 s'est réuni le CT SGAMI EST, plusieurs sujets ont été évoqués :

- Point sur la réalisation du plafond d'emploi
- Présentation sur le dispositif RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents SIC
- Présentation des mesures 2017 du régime indemnitaire
- Communication sur la mise en œuvre de la charte de mobilité
- Projet d'adaptation de l'organisation des services du SGAMI

**Concernant la restructuration du SGAMI EST METZ et DIJON , un calendrier de mise en œuvre a été présenté.**

**Le transfert de compétences de la délégation régionale de DIJON vers les services de la direction des ressources humaines à METZ sera organisé en 3 étapes :**

- 1 - Au 1er février 2018 : transfert de la gestion des corps techniques, scientifiques et contractuel;
- 2 - Au 1er avril 2018 : transfert de la gestion des adjoints de sécurité ;
- 3 - Début 2019 : transfert de la gestion des carrières des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application affectés en Bourgogne Franche-Comté.

**Le transfert des missions recrutements et protection fonctionnelle du SGAMI de Metz vers la délégation régionale de Dijon s'effectuera ainsi qu'il suit :**

La prise en charge de l'intégralité de l'activité recrutement par la délégation régionale de Dijon s'échelonnera du 1er février au 1er mai 2018.

Depuis le 4 décembre 2017, date de l'ouverture des inscriptions, l'organisation du concours exceptionnel de gardien de la paix est géré par la DR de Dijon.

Le transfert de la protection fonctionnelle sera effectif début 2019.

**BUREAU ZONAL**

Ayhan ALTIPARMAK

Tel. 06 78 19 84 46

[zone.est@snapatsi.fr](mailto:zone.est@snapatsi.fr)

# LE SNAPATSI, le syndicat qui vous informe !